



ACTION PATRIMOINE

Communiqué

Pour diffusion immédiate

Budget 2024-2025

Quel budget pour le patrimoine ?

Québec, le 12 mars 2024 — Action patrimoine constate un manque de financement en conservation du patrimoine et s'étonne que les sommes annoncées ne soient aucunement ventilées. De plus, des modifications au niveau de la réglementation en logement sèment l'inquiétude au niveau de la protection des bâtiments patrimoniaux.

Un montant de 40 M\$ flou

Notre organisme s'étonne de voir le peu d'investissement en patrimoine dans ce budget 2024-2025. Avec l'abandon des Espaces bleus, les sommes ont fondu au soleil. En effet, la conservation et la mise en valeur des bâtiments patrimoniaux s'insèrent dans la bonification de 40 M\$ du Fonds du patrimoine culturel québécois. En plus d'être flou, il est inclus dans les 83,8 M\$ attribués à la Culture, mais aucun détail n'apparaît concernant l'attribution précise de ce montant. « Un investissement de 40 M\$ en patrimoine, on s'entend que c'est assez peu quand on sait les sommes nécessaires à la réfection des bâtiments. À quels projets seront allouées ses montants, nous n'avons malheureusement aucune réponse à ce stade-ci », a commenté Renée Genest, directrice générale d'Action patrimoine.

Aussi, en 2022-2023, ce sont 10,5 M\$ sur 3 ans qui étaient annoncés pour appuyer les municipalités dans l'exercice de leurs activités. Ce montant incluait l'embauche d'agent.e de développement en patrimoine immobilier et bonifie les ententes de développement culturel de Québec et de Montréal en soutenant le développement de leur connaissance et leur gestion de leur patrimoine immobilier. Action patrimoine s'inquiète de ne pas retrouver ces éléments précisés dans le budget 2024-2025.

Au cours des dernières années, notre organisme a martelé l'importance de pérenniser les sommes investies en patrimoine, ce que nous ne semblons pas retrouver dans le budget 2024-2025 du gouvernement.



Des éléments inquiétants pour le patrimoine bâti

Action patrimoine note que le plan budgétaire mentionne, comme conditions gagnantes pour accroître l'offre de logement, les nouvelles dispositions législatives permettant de contourner certains de leurs règlements. Nous craignons l'impact négatif et les démolitions de bâtiments patrimoniaux pour construire des immeubles de trois logements et plus.

« Au cours des dernières années, la Vérificatrice générale du Québec a déposé un rapport accablant relatif à la gestion du patrimoine immobilier, la Loi sur le patrimoine culturel a été modifiée, la Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire a été développée, mais malgré cela, la volonté claire du gouvernement d'investir en patrimoine bâti ne se reflète pas dans le budget 2024-2025. Nous croyons qu'il n'y a pas d'adéquation entre les responsabilités octroyées aux municipalités pour la sauvegarde de leur patrimoine et le présent budget. Action patrimoine se doit de constater l'absence de considération pour le patrimoine et pour l'aménagement du territoire dans la vision gouvernementale », a commenté Renée Genest.

Nous croyons fermement que le bâti existant doit faire partie de la solution en étant intégré dans les projets et qu'il est primordial pour le gouvernement de faire preuve d'exemplarité dans ce domaine.

À propos

Action patrimoine est un organisme national, à but non lucratif, qui œuvre depuis 1975 à protéger, à mettre en valeur et à faire connaître le patrimoine bâti et les paysages culturels du Québec. À titre d'organisme de regroupement, notre vocation est de proposer une approche concrète du patrimoine, à la fois nationale et locale.

Nous offrons notamment des formations pour sensibiliser le milieu municipal et professionnel à la protection du patrimoine bâti et des paysages.

- 30 -

Philippe Fortin
Responsable des communications
418 647-4347, 200
communications@actionpatrimoine.ca
actionpatrimoine.ca